

STRATÉGIE INTERNET

► Napster condamné pour violation du droit d'auteur

Internet restera-t-il un vaisseau pirate?

Le débat sur les droits d'auteur et les contenus payants est désormais bien lancé.

Carine Jaggi*

L'internet est longtemps resté un espace d'expression en marge des lois sur la propriété intellectuelle. Mais l'an 2000 marque un tournant décisif, avec l'ouverture des procès retentissants de MP3 et Napster, sites musicaux traduits en justice par l'industrie du disque. Ces services permettent le téléchargement gratuit de fichiers audio, souvent pirates, sans proposer de solutions pour compenser les auteurs et maisons de disques. Après s'être acquitté de 130 millions de dollars en dommages et intérêts, MP3 escompte atteindre son seuil de rentabilité en 2001, grâce à un service payant et aux accords passés avec les maisons de disque.

Le site Napster, quant à lui, voit son avenir fortement compromis suite au verdict rendu la semaine précédente. En octobre dernier, Napster avait pourtant signé un accord surprise avec

Bertelsmann pour le développement d'un service payant permettant de rémunérer les ayants droit. Il semble aujourd'hui peu probable que ce système, annoncé pour l'été prochain, obtienne l'appui des autres labels de musique, condition sine qua non de son succès.

Les règles du jeu pourraient bien être en train de changer

Pour sa défense, Napster avait prétendu que son service gratuit stimulait la vente de musique. Il est regrettable que le site soit interdit avant de prouver que ses utilisateurs sont prêts à payer pour son service. On a longtemps prétendu qu'aucun internaute ne paierait pour du contenu, puisqu'il est à peu près certain de trouver l'équivalent gratuitement sur un autre site. Mais les règles du jeu pourraient bien être en train de changer. GoldPass, le service payant de Real Networks proposant aux internautes vidéo clips, jeux et autres contenus multi-

média, a attiré 125.000 abonnés en seulement quatre mois. Selon Jupiter, quatre internautes sur dix admettent que le contenu en ligne ne restera pas éternellement gratuit. Un bol d'air frais pour de nombreux portails qui sont toujours à la recherche de sources durables de revenu, le marché de la publicité en ligne étant en pleine perte de vitesse.

Quant aux maisons de disques, elles ont encore fort à faire pour enrayer le piratage en ligne, qui devrait leur coûter quelque deux milliards de dollars par année, selon Forrester. Des millions d'enregistrements non autorisés sur CD sont en vente sur le site d'enchères eBay. Mais ce dernier semble avoir trouvé une parade juridique. En estimant être un simple forum en ligne, eBay invoque la loi déchargeant les fournisseurs de services internet de toute responsabilité vis-à-vis des informations postées par leurs utilisateurs. Il est probable que l'affaire Napster n'ait d'autre

effet qu'une très médiatisée mise au point sur la législation en matière de droits d'auteur. Ses 57 millions d'utilisateurs se tourneront vraisemblablement vers d'autres services illégaux, comme Gnutella, un système sans intermédiaire central à poursuivre en justice.

De nouveaux remèdes doivent donc être trouvés pour lutter contre le piratage. Arme la plus sournoise, le sabotage vise à polluer un service avec des fichiers corrompus ou de mauvaise qualité. Mais des solutions commerciales devraient rapidement voir le jour. En effet, si l'information numérique est amenée à circuler librement et gratuitement, chaque contenu devra payer pour ce privilège, en offrant par exemple un espace publicitaire. Le piratage est souvent le signe d'un énorme marché inexploité. (Voir aussi page 38) ●

*Consultante et partenaire chez namics.
carine.jaggi@namics.com

TECHNOLOGIE

► Réunion des ministres de l'Emploi et des Télécommunications à Lulea

L'Union européenne devra savoir retenir ses cerveaux et en attirer de nouveaux

L'Europe va connaître un manque de spécialistes dans les technologies de l'information.

Bрюxelles, comme Washington, doit prendre des mesures pour attirer et retenir les cerveaux de la planète entière. «Il faut s'ouvrir aux experts du monde entier, que nous attirions les gens», en raison même «du caractère mondial des technologies de l'information», a lancé vendredi le commissaire européen pour la Société de l'information, Erkki Liikanen.

Le commissaire s'exprimait à Lulea, dans le nord de la Suède, où les ministres des Quinze pour l'Emploi et pour les Télécommunications ont examiné, lors d'une réunion informelle, les besoins croissants de l'Europe en spécialistes des technologies de l'information et qui risquent de peser sur son développement économique.

La carence de collaborateurs hautement qualifiés en technologies de l'information est évaluée aujourd'hui à 800.000 personnes dans l'Union européenne (UE) et pourrait atteindre

3 millions d'ici la fin de 2003, a indiqué à l'AFP la commissaire européenne pour l'Emploi, Anna Diamantopoulou.

Il s'agit par conséquent d'un problème considérable et pour les entreprises, cela représente une crise», a-t-elle ajouté.

L'Europe devait mieux utiliser ses propres ressources

L'Allemagne, a relevé la commissaire européenne, a commencé à pratiquer une politique d'immigration mais d'autres pays, qu'elle n'a pas voulu cités, sont résolument opposés à cette politique.

«Nous ne sommes pas prêts. Il y a beaucoup de travail à faire» pour que l'Europe, comme les Etats-Unis, attirent et retiennent les spécialistes du monde entier, a déclaré Anna Diamantopoulou en plaidant pour une politique européenne d'immigration commune aux Quinze. Actuellement, la politique d'immigration relève de la compétence des Etats.

Le président de la Commission européenne, Romano Prodi, a évalué récemment la carence en main-d'œuvre qualifiée en Europe à 1,6 million de personnes.

«Il faut reconnaître que les Etats-Unis ont la capacité d'attirer ces experts», a relevé Erkki Liikanen. Selon lui, plus de 100.000 spécialistes européens ont quitté en dix ans l'Allemagne, la France et la Grande-Bretagne pour l'Amérique.

Les participants à la réunion de Lulea ont convenu que l'Europe devait mieux utiliser ses propres ressources, en développant par exemple la formation permanente, ainsi que l'accès des femmes aux technologies de l'information.

Selon une source européenne, les participants à la réunion de Lulea ont avancé aussi plusieurs suggestions pour augmenter la mobilité des spécialistes européens au sein de l'Union.

Ils ont proposé d'améliorer les informations sur les possibilités

qui s'ouvrent à ces experts européens dans d'autres pays de l'Union ou d'assurer une plus grande reconnaissance mutuelle de leurs qualifications entre les pays membres de l'UE.

Selon la même source, d'autres participants se sont inquiétés des risques d'une «fracture numérique» au sein de l'Union, l'utilisation d'internet variant beaucoup entre les pays.

11,2% de la population utilisent internet en Grèce, 19,6% en France, 39,9% en Grande-Bretagne et 52,8% au Danemark, et même 61% en Suède, selon un document de la Commission européenne. L'accès des femmes à internet reste inférieur d'un tiers à celui des hommes.

En matière de télécommunications, Erkki Liikanen a expliqué qu'il fallait simplifier les dispositions communautaires pour faire face aux innovations futures, préconisant de réduire à 5 ou 6 les directives (lois européennes) dans ce domaine, contre 20 actuellement. ●

TÉLÉCOMS

► En raison essentiellement d'un effort très important d'investissements

Net recul du résultat annuel de Telenor

L'opérateur norvégien a annoncé vendredi une baisse de 47% de son bénéfice net en 2000.

Le groupe semi-public norvégien de télécommunications, Telenor, a dégagé en 2000 un résultat net de 1,076 milliard de couronnes norvégiennes contre 2,035 milliards de couronnes en 1999.

Le résultat courant imposable est parallèlement ressorti à 2,003 milliards de couronnes contre 3,314 milliards de couronnes, en recul de 40% d'une année sur l'autre.

Le chiffre d'affaires a, en revanche, progressé de 12%, à 37,644 milliards de couronnes contre 33,567 milliards de couronnes, tandis que le résultat d'exploitation a reculé de 9%, à 3,629 milliards de couronnes contre 4,002 milliards de couronnes. Les analystes tablaient en moyenne sur un résultat d'ex-

ploitation de 3,377 milliards de couronnes norvégiennes. Le résultat par action est ressorti à 0,754 couronne contre 1,454 couronne. Telenor versera un dividende de 0,3 couronne par action.

Le directeur général du groupe, Tormod Hermansen, a expliqué lors d'une conférence de presse que la détérioration des résultats était due «au niveau élevé d'investissements et de rachats et au lancement de nouvelles activités».

L'an dernier, le groupe a investi quelque 50,3 milliards de couronnes contre 13,17 milliards de couronnes en 1999, notamment pour l'acquisition de 53,5% de l'opérateur de téléphonie mobile danois Sonofon et de 40% du thaïlandais TAC.

Sur cette période, Telenor a décroché, seul ou en partenariat, trois licences UMTS en Europe (Norvège, Autriche, Portugal). En Suède, Telenordia, l'entreprise qu'il détient conjointement avec British Telecommunications, n'a en revanche pas obtenu le précieux sésame.

La concurrence sur le marché domestique va s'accentuer

M. Hermansen a indiqué vendredi qu'il espérait consacrer cette année une partie des importantes plus-values récemment dégagées par la cession des parts de Telenor dans l'allemand Viag et dans l'irlandais Esat pour conforter la place de l'opérateur historique norvégien en Europe du Nord, et notamment en Suède.

Fin 2000, l'opérateur comptait 5,9 millions d'abonnés mobiles dans le monde, soit 2,7 millions de plus qu'un an auparavant. Un effort non spécifié sera également porté sur l'allègement de la dette qui s'élevait à quelque 50 milliards de couronnes fin septembre. «Grâce aux plus-values réalisées sur la vente de nos parts dans Viag et Esat, Telenor affiche des comptes très bons, peut-être parmi les meilleurs en Europe», a affirmé M. Hermansen.

Pour l'année 2001, «la concurrence sur le marché domestique va s'accentuer», a-t-il ajouté. «Telenor poursuivra son fort engagement à l'international et nous attendons une amélioration du résultat d'exploitation avant effets de change», a-t-il précisé. ●

EN BREF

ANALYSE

Vers un redressement «inévitable» du secteur des semi-conducteurs

Les analystes du Credit Suisse First Boston ont déclaré vendredi que le redressement de l'industrie des semi-conducteurs est «inévitable». «Les conditions actuelles révèlent plusieurs origines au fait que les semi-conducteurs n'ont pas encore touché le fond» qui signifierait ensuite le rebond, ont indiqué ces analystes dans une note sur le secteur. «En gros, nous attendons de l'industrie, tant au niveau des fournisseurs que des fabricants d'ordinateurs, faire leur mea culpa et se prononcer de façon catégorique sur l'avenir, au lieu de se contenter d'espérer un redressement mené par la Réserve fédérale» avec une baisse des taux.

CONJONCTURE

Quelle est l'importance de la nouvelle économie?

L'essor de la nouvelle économie a jeté un doute à la fois sur la mesure de la croissance en France et en Europe et sur sa comparabilité avec celle des Etats-Unis. Ainsi, si l'on mesure la part de la nouvelle économie respectivement dans la croissance française et dans la croissance américaine, les différences mettent en évidence «une bulle statistique de 0,3 point par an», selon l'INSEE.

TÉLÉCOMS

L'UE prête à poursuivre le Japon devant l'OMC

L'Union européenne est prête à poursuivre le Japon devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC) si les lois sur la déréglementation du marché japonais des télécommunications, que la Diète (Parlement nippon) doit voter en mars, ne répondent pas aux demandes européennes, a indiqué vendredi à Tokyo le commissaire européen pour le commerce Pascal Lamy. «Si dans un délai d'un mois nous ne recevons pas les assurances nécessaires, alors nous avons l'option d'engager des consultations et ensuite une procédure dans le cadre du mécanisme de règlements des conflits» de l'OMC, a indiqué M. Lamy au cours d'une conférence de presse.

UMTS

Une licence sud-africaine attribuée au groupe Cell C

La ministre sud-africaine des Télécommunications, Ivy Matsepe-Casaburi, a annoncé vendredi l'attribution «conditionnelle» de la troisième licence de téléphonie mobile en Afrique du Sud au groupe Cell C, à capitaux majoritairement saoudiens. Le caractère conditionnel de l'attribution est lié à l'existence d'une procédure en cours d'examen général des conditions d'attribution des licences à la demande du groupe Nextcom, basé à Hong Kong, qui était le principal concurrent de Cell C.

UMTS

La Belgique accepte trois candidatures

Les candidatures pour une licence UMTS de Belgacom, de Mobistar (filiale de France Télécom) et du néerlandais KPN ont été acceptées sans surprise vendredi par le Gouvernement belge, qui souhaitait initialement attribuer quatre licences mais a manqué de candidats. Le gouvernement entend néanmoins maintenir la vente aux enchères des licences, mais celle-ci aura lieu avant la date prévue du 7 mars.

L'AGENDA DU HIGH-TECH

- Café électronique «Tous fichés électroniquement?», Genève, lundi 19.
- Conférence scientifique «Biotechnologie et environnement», Zagreb, lundi 19 au jeudi 22.
- Forum de l'Institut Gottlieb Duttweiler «ESB et ensuite?», Zurich, mercredi 21.
- Symposium annuel «Web 3D», Paderborn, mardi 20 au jeudi 22.
- Forum «Internet mobile mondial 2001», New York, mercredi 21 au samedi 24.

L'ACTION VÉDETTE DU JOUR

- Orange (OGE.FP)

...
...
...
...
...
...
...

Premiers jours de cotation difficiles pour Orange, filiale mobile de France Télécom. Contexte de marché ardu et arbitrages nombreux entre l'action et le convertible émis peu de temps auparavant. Le titre Orange n'a pas connu le support escompté au niveau boursier. Néanmoins, Daniel Pellet de Darier Hentsch & Cie met un rating à accumuler à Orange, aux alentours de 9 euros, pour une perspective à 12 mois de 11,5 euros. Au niveau actuel, le titre connaît une décote de 5% à 10% sur Vodafone et TIM.